

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune d'ASSON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

**5f –Liste des éléments protégés  
au titre des art. R. 151-19 et R.151-23  
du Code de l'Urbanisme**

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			26/10/07
Modification			19/12/09
Révision Simplif.			17/08/09
Révision n°1	31/08/15	11/10/18	15/10/19

Le Maire,  
Marc CANTON

## Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Chaque élément à préserver est identifié sur le plan de zonage par une étoile (article R. 151-19).



Élément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Nature de l'élément à préserver	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Adresse	Objet de la préservation
Oppidum d'Asson	A	291	Chemin de l'Oppidum	Site historique et archéologique - Hermitage
Four à Chaux	AB	162	Chemin de l'Oppidum	Conservation du four
Château d'Abère	AC	724	Route de Lourdes	Conservation du Château et de son parc
Eglise Saint-Martin	AC	160	Rue des Pyrénées	Conservation de l'Eglise
Serre Métallique 19ème siècle	H	933	Chemin de Brouquet	Conservation de la serre métallique sur son site actuel
Quartier Labat	Section AB et AC	Voir plan de zonage	1 Rue Labat au 49 rue Labat des 2 côtés de la rue	Ensemble urbain de qualité à préserver – Ancienne usine textile
Lavoir	AB	265	Chemin du Moulin de Labarbere	Lavoir à préserver
Fontaine	AB	261	46 rue de Labat	Fontaine à préserver
Portail	AB	181	2 rue du Marcadet	Ensemble du portail et mur

				d'enceinte à conserver
Four à chaux	H	537	5 Chemin de Pedestarrés	Four à chaux à conserver
Grottes de Bétharram	E	250	Tech	Bâtiment d'entrée des grottes à conserver
Moulin sur le Beez	I	486	Route d'Ossau	Conservation du Moulin et Grange
Source Ferrugineuse	D	508-940	Route du Castet Mauhey	Préservation de la source
Chêne remarquable	I	8	Route d'Arudy – Chemin Pabine	Conservation de l'arbre
Granges agricoles	AC	141	Chemin de l'Eglise	Préservations des bâtiments et de leur composition architecturale